

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil de Communauté
du 6 avril 2011
Mairie d'Auffargis à 20H45

Convocation du : **30 mars 2011**

Affichage de la convocation : **30 mars 2011**

Lieu de délibération : **Mairie d'Auffargis**

Effectif du conseil : **20**

Présents : **16**

Absents : **4**

Représentés : **4**

Votants : **20**

Présents : **Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GHIBAUDO, Daniel BONTE, Yves MAURY, Jacques BOUCHET, Françoise BELLI, Claude CHERON, Gérard CHIVOT, Michel CHOPARD, Bernard CHOPY, Claude GUILBERT, Pierre-Yves KOPPE, Andrée MARESQ, Bernard MONDOU, Marie- Cécile RESTHEGHINI, Régis SADOUX**

Absents représentés : **Patrick BEGUIN donne pouvoir à Paulette DESCHAMPS, Anne-Marie NADAUD donne pouvoir à Claude CHERON, Roland POSTIC donne pouvoir à Monsieur Régis SADOUX, Jean-Jacques NIOCOLLE donne pouvoir à Jacques BOUCHET**

Absent non représenté : **0**

Secrétaire de séance : **Yves MAURY**

Président de Séance **Paulette DESCHAMPS**

Transmission en sous-préfecture le : **2011**

Affichée le : **2011**

L'an deux mille onze, le six avril à vingt heures et quarante cinq minutes, le Conseil de Communauté, légalement convoqué par Madame Paulette DESCHAMPS, Présidente de la CCE, s'est réuni en Mairie d'Auffargis, en séance publique.

La séance est ouverte à 20H45.

ORDRE DU JOUR

Madame DESCHAMPS annonce l'ordre du jour fixé pour la séance :

- Installation du nouveau délégué de la Commune de Saint-Léger-en-Yvelines en remplacement de Monsieur ROBIN Michel
- Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 20H30
- Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 21H00
- Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 26 janvier 2011
- Approbation du compte de gestion 2010- CCE
- Approbation du compte administratif 2010 - CCE
- Affectation de résultat du compte administratif 2010 – CCE
- Approbation du compte de gestion 2010 – SPANC
- Approbation du compte administratif 2010 – SPANC
- Affectation de résultat du compte administratif 2010 – SPANC
- Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'installation d'une aire de jeux aquatique sur le site extérieur de la piscine communautaire des Etangs
- Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'acquisition de tentes pour la CCE
- Suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste d'attaché principal
- Attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Rambouillet pour l'année 2010
- Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor
- Questions diverses

Installation du nouveau délégué de la Commune de Saint-Léger-en-Yvelines en remplacement de Monsieur ROBIN Michel

La Présidente indique que suite au décès de Monsieur Michel ROBIN en janvier dernier, il était nécessaire de procéder à son remplacement.

Madame DESCHAMPS précise que Madame Andrée MARESQ a été désignée comme nouvelle délégué communautaire par le Conseil Municipal de Saint-Léger-en-Yvelines, dans sa séance du 19 février dernier.

Elle donne la parole à Monsieur GHIBAUDO.

Monsieur GHIBAUDO indique que Madame MARESQ est Maire Adjoint chargée des affaires scolaires et sociales et souligne qu'elle remplit parfaitement sa mission avec beaucoup de dévouement. Il précise qu'ils bénéficient d'une collaboration sans faille depuis 9 ans.

Madame DESCHAMPS remercie Monsieur GHIBAUDO et ajoute que le Conseil de Communauté est heureux d'accueillir une nouvelle femme au sein de son assemblée.

Appel des Présents

Pour débiter la séance Madame DESCHAMPS procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé que Monsieur Yves MAURY soit désigné secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

CCECC1103AD01 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 20H30: Approbation

Le Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 a été élaboré sous l'égide de Madame Paulette DESCHAMPS

Les membres du Conseil de Communauté approuvent le Procès-verbal à l'unanimité.

CCECC1103AD01 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 20H30: Approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le projet de procès-verbal établi par Madame Paulette DESCHAMPS,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL de COMMUNAUTE**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité (Andrée MARESQ ne participe pas au vote n'étant pas conseiller communautaire lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 20H30

**CCECC1103AD02 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 21H00:
Approbation**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 a été élaboré sous l'égide de Monsieur Claude GUILBERT

Les membres du Conseil de Communauté approuvent le Procès-verbal à l'unanimité.

**CCECC1104AD02 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 21H00:
Approbation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le projet de procès-verbal établi par Monsieur Claude GUILBERT,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité (Andrée MARESQ ne participe pas au vote n'étant pas conseiller communautaire lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011 à 21H00

**CCECC1103AD03 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 26 janvier 2011 à 20H45:
Approbation**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 26 janvier 2011 a été élaboré sous l'égide de Monsieur Pierre Yves KOPPE.

Les membres du Conseil de Communauté approuvent le Procès-verbal à l'unanimité.

**CCECC1104AD03 Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 26 janvier 2011 à 20H45:
Approbation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le projet de procès-verbal établi par Monsieur Pierre Yves KOPPE,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité (Andrée MARESQ ne participe pas au vote n'étant pas conseiller communautaire lors de la séance du Conseil de Communauté du 19 janvier 2011)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 26 janvier 2011

CCECC1104FI01 Approbation du compte de gestion 2010 - CCE

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet confirme les résultats du Compte Administratif 2010 de la Présidence de la CCE, qui se présente comme suit :

RESULTATS	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat 2009 reporté	+ 752 255,92 €	- 185 581,94 €
Résultat de l'Exercice 2010	+ 788 970,65 €	+ 227 902,36 €
Résultat de clôture CA 2010	+ 1 541 226,57 €	+ 42 320,42 €

La Présidente propose de passer au vote.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

CCECC1104FI01 Approbation du compte de gestion 2010 - CCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal relatif à l'exercice 2010,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité

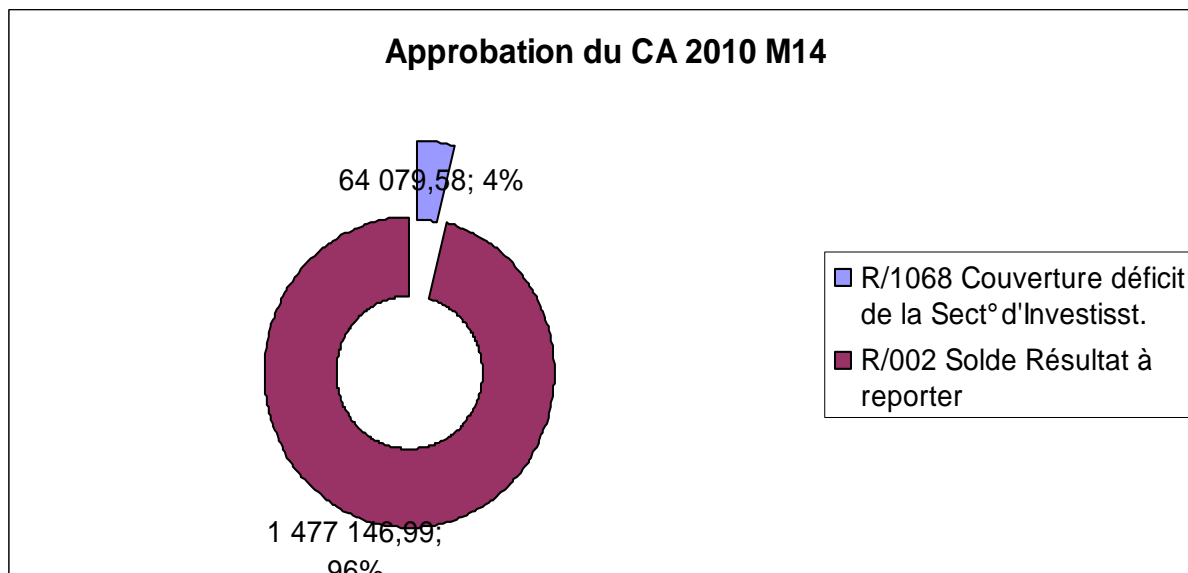
APPROUVE le Compte de gestion 2010, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet

DONNE tout pouvoir à la Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

CCECC1104FI02 Approbation du compte administratif 2010 - CCE

Le Compte Administratif 2010 de la CCE présente un résultat global de clôture net des deux sections budgétaires de **+ 1 477 146,99 €** soit :

Résultat de Fonctionnement	+ 1 541 226,57 €
Résultat d'Investissement	+ 42 320,42 €
Résultat sur Restes à Réaliser	- 106 400,00 €
Résultat global de Clôture Net	+ 1 477 146,99 €



La Section de Fonctionnement réalisée à 92 % en dépenses et à 101,59% en recettes, présente un résultat global de + 1 541 226,57 €.

Le compte administratif 2010 clôturé après la journée complémentaire offre un résultat d'exercice de + 788 970,65 soit (7 441 883,18 – 6 652 912,53) auquel s'ajoute le résultat 2009 reporté de +752 255,92 pour donner un résultat de clôture de + 1 541 226,57 qui doit faire l'objet d'une affectation après le vote du CA de Monsieur la Présidente de la Communauté et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal :

	Dépense	Recettes	%
Titres émis en Fonctionnement 2010		7 441 883,18	
Mandats émis en Fonctionnement 2010	6 652 912,53		
Résultat de l'Exercice 2010	+ 788 970,65		9,78 %
Résultat 2009 reporté	+ 752 255,92		9,33 %
RESULTAT DE CLÔTURE CA 2010	+ 1 541 226,57		19,11 %

La Section d'Investissement avec une enveloppe prévisionnelle équilibrée de 1 964 581,94 € réalisée à 26,86% avec 8,14% de restes à réaliser en dépenses et 29,02% réalisés en recettes avec 2.73% de restes à recouvrer. Le solde des exécutions CA 2010 et des restes à réaliser crée ainsi un besoin de financement de 64 079.58 € (623 642,95 – 687 722,53) sur l'ensemble des programmes d'investissement 2010. Ce besoin de financement sera couvert par l'affectation du résultat de clôture CA 2010 de la section de fonctionnement (1 541 226,57).

	Dépenses	Recettes
--	-----------------	-----------------

<i>Titres émis en Investissement 2010</i>		570 042,95
<i>Restes à Recouvrer sur 2010</i>		<u>53 600,00</u>
TOTAL A		623 642,95
<i>Prise en charge totale Investissement 2010</i>	527 722,53	
<i>Restes à Réaliser sur 2010</i>	<u>160 000,00</u>	
TOTAL B	687 722,53	
Besoin de Financement A – B = C		-64 079,58

Le Section d'Investissement par Sous FONCTION

<i>Sous-Fonct°</i>	<i>PROGRAMME</i>	DEPENSES		
		<i>Prévues</i>	<i>Réalisées</i>	<i>R.à R.</i>
01	Opérations non ventilables	195 581,94	185 581,94	
020	Administration générale	29 000,00	23 314,94	
411c	Aménagement du Centre Om.Etangs	217 000,00	18 761,94	
413	PISCINE	269 000,00	135 770,42	75 000,00
414	Aires de Jeux & Aires Multisports	80 000,00	90 830,71	
71	Aire des Gens du voyage	51 000,00	36 763,47	
822	VOIRIE	588 000,00	32 991,51	
824	Aménagement Urbain : Ab.Coll.&F.optique	485 000,00	3 707,60	85 000,00
90	ZA Interventions Economiques	50 000,00	0,00	
		1 964 581,94	527 722,53	160 000,00

FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2010

<i>Fonct°</i>	<i>PROGRAMME</i>	RECETTES		
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisés</i>	<i>R.à R.</i>
01	Opérations non ventilables	975 581,94	245 185,12	53 600,00
411c	Aménagement du Centre Om.Etangs	124 000,00	105 000,00	
413	PISCINE	40 000,00	28 072,00	
414	Aires de Jeux & Aires Multisports	40 300,00	43 750,00	
71	Aire des Gens du voyage	154 700,00	148 035,83	
822	VOIRIE	330 000,00	0,00	
824	Aménagement Urbain : Ab. Collège	300 000,00	0,00	
		1 964 581,94	570 042,95	53 600,00

Le budget 2010 voté par chapitre avec une présentation fonctionnelle, réalisé et arrêté au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Prévues	Réalisées	

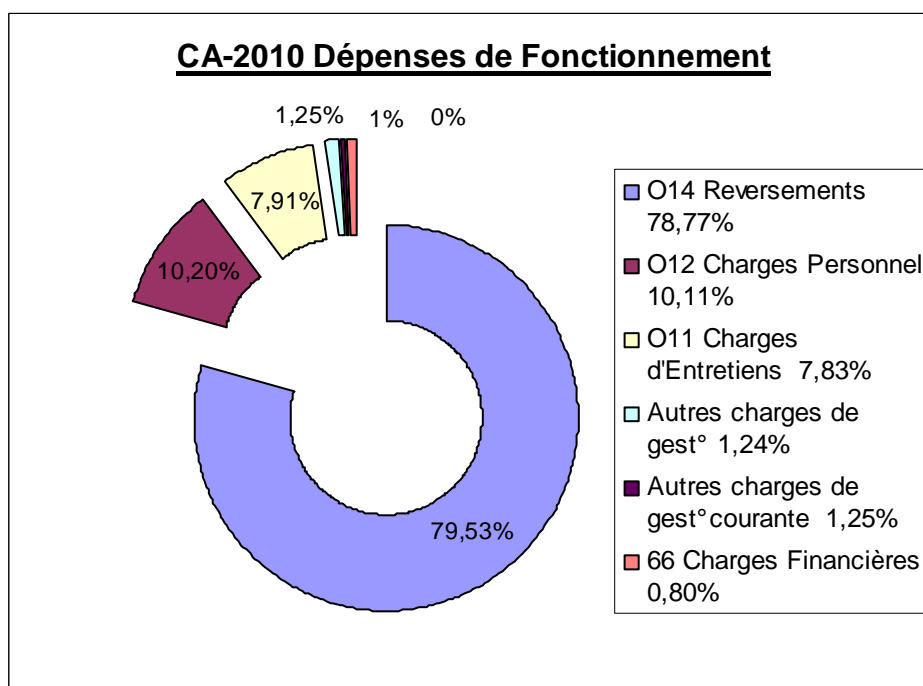
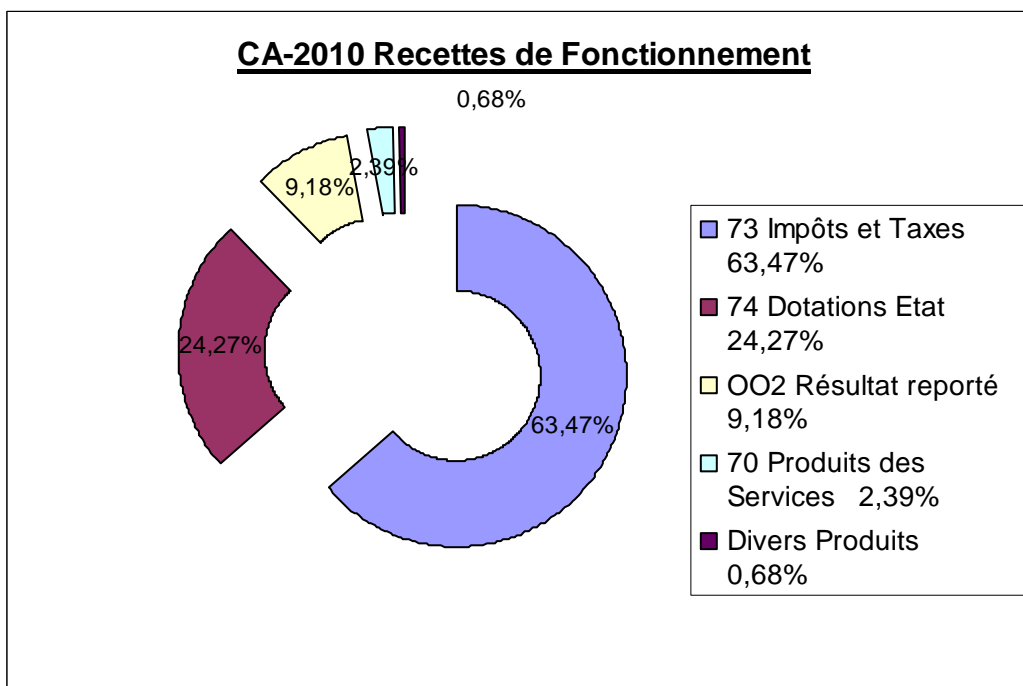
70	Produits des services: dont	200 500,00	195 953,04
	Redevances Piscine		
73	7318 Produit Relais	2 568 325,00	2 690 652,00
	7331 TEOM	2 510 559,00	2 510 559,00
74	Dotations et participations : dont	2 010 233,00	1 988 882,00
	Compensations / TP : 1 458 638 €		
	DGF 2010 : 489 428 €		
75	Autres Produits de Gestion courante	12 000,00	16 440,70
013	Atténuation de Charges	5 000,00	8 645,57
77	Produits Exceptionnels	7 000,00	30 750,87
TOTAL		7 313 617,00	7 441 883,18
002	Excédent de Fonctionnement Reporté	752 255,92	752 255,92
TOTAL RECETTES		8 065 872,92	8 194 139,10

DEPENSES			
011	Charges à caractère Général	732 000,00	520 937,27
012	Charges de Personnel	728 000,00	672 406,19
65	Autres Charges de Gestion Courante	92 000,00	83 348,25
014	73961 Reversements de TPU	2 730 000,00	2 731 783,92
	73968 Reversements de TEOM	2 510 559,00	2 508 775,00
66	Charges Financières : CCE	60 063,16	53 464,09
67	Charges Exceptionnelles	3 500,00	2 594,63
022	Dépenses Imprévues	88 333,66	
042	Opérations d'Ordre de transferts entre Sect°	59 603,18	59 603,18
68	Dotation aux Amortissements & Provisions	20 000,00	20 000,00
023	Virement à la Section d'Investissement	201 000,00	
TOTAL DEPENSES		7 225 059,00	6 652 912,53
Résultat de clôture			+1 541 226,57

SECTION D' INVESTISSEMENT					
RECETTES		Prévues	Réalisées	Solde	R à R
10	FCTVA & Excédent Capitalisé	230 000,00	0.00	230 000,00	53 600,00
13	Subventions d'Equipement	986 000,00	323 357,83	662 642,17	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	185 581,94	185 581,94		
16	Emprunts et Dettes & Caution	302 396,82	1 500,00	300 896,82	
040	Opérat° d'ordre de transferts entre S.	59 603,18	59 603,18		
021	Virement de la Sect° de Fonct.	201 000,00		201 000,00	
TOTAL RECETTES		1 964 581,94	570 042,95	1 193 538,99	53 600,00

DEPENSES				
16	Remboursement dettes	93 000,00	74 834,76	18 165,24
20	Immo Incorporelles	30 000,00	6 811,22	23 188,78

21	Immo Corporelles	916 000,00	260 494,61	655 505,39	160 000,00
23	Immo en cours	730 000,00		730 000,00	
O20	Dépenses Imprévues	10 000,00		10 000,00	
001	Solde d'Exécution Reporté	185 581,94	185 581,94		
TOTAL DEPENSES		1 964 581,94	527 722,53	1 436 859,41	-106 400,00
SOLDE sur Exécutions CA et sur R.à R.			- 64 079,58	73,14% solde	
BESOIN de Financement sur CA 2010				-64 079,58	
RESULTAT de Fonctionnement à Affecter				+1 541 226,57	
Résultat de F. à Reporter				+1 477 146,99	



Monsieur KOPPE indique que cet excédent est une bonne chose, bien que du point de vu de l'exploitation cela apparaît moins satisfaisant.

Madame DESCHAMPS estime que la CCE est en mesure d'emprunter pour mener à bien ses projets. Elle ajoute que les finances de la CCE permettent d'élaborer de nouvelles actions.

Monsieur GHIBAUDO rappelle qu'il y a déjà un certain nombre d'actions engagées, telles que les travaux sur la piscine (caisse, jeux aquatiques), l'aménagement du COIE ou encore les abords du Collège des Molières. Il souligne qu'il y a des décalages entre les décisions et les actions.

Monsieur BONTE demande s'il est vraiment nécessaire d'emprunter dans la mesure où la CCE dispose d'1,5 millions d'euros d'excédent et que le montant des travaux s'élève à environ la même somme.

Monsieur BOUCHET fait remarquer que si la CCE n'emprunte pas, elle n'aura plus rien. En plus de cela, les taux sont bas, il faut en profiter. Il suggère d'au moins emprunter une partie pour se préserver de l'avenir.

Madame DESCHAMPS propose de réfléchir à des nouveaux projets.

Monsieur BONTE rappelle que les projets 2011 ont été listés au budget 2011.

Madame DESCHAMPS indique que tout cela pourra être évoqué lors de la Commission Finances et demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2010.

Il est approuvé à l'unanimité.

CCECC1104FI02	Approbation du compte administratif 2010 - CCE
----------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le budget primitif et les Décisions Modificatives l'exercice 2010,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE,
Sous la présidence de séance de Paulette DESCHAMPS
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité, hors la présence du Président en exercice en 2010

APPROUVE le Compte Administratif 2010 tel que présenté en annexe,

CONSTATE que le Compte Administratif 2010 est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

ANNEXE du CA exercice 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES		<i>Prévues</i>	<i>Réalisées</i>
70	Produits des services: dont	200 500,00	195 953,04
	Redevances Piscine		
73	7318 Produit Relais	2 568 325,00	2 690 652,00
	7331 TEOM	2 510 559,00	2 510 559,00
74	Dotations et participations : dont	2 010 233,00	1 988 882,00
	Compensations / TP : 1 458 638 €		
	DGF 2010 : 489 428 €		
75	Autres Produits de Gestion courante	12 000,00	16 440,70
O13	Atténuation de Charges	5 000,00	8 645,57
77	Produits Exceptionnels	7 000,00	30 750,87
TOTAL		7 313 617,00	7 441 883,18
002	Excédent de Fonctionnement Reporté	752 255,92	752 255,92
TOTAL RECETTES		8 065 872,92	8 194 139,10

DEPENSES			
O11	Charges à caractère Général	732 000,00	520 937,27
O12	Charges de Personnel	728 000,00	672 406,19
65	Autres Charges de Gestion Courante	92 000,00	83 348,25
O14	73961 Reversements de TPU	2 730 000,00	2 731 783,92
	73968 Reversements de TEOM	2 510 559,00	2 508 775,00
66	Charges Financières : CCE	60 063,16	53 464,09
67	Charges Exceptionnelles	3 500,00	2 594,63
O22	Dépenses Imprévues	88 333,66	
O42	Opérations d'Ordre de transferts entre Sect^o	59 603,18	59 603,18
68	Dotation aux Amortissements & Provisions	20 000,00	20 000,00
O23	Virement à la Section d'Investissement	201 000,00	
TOTAL DEPENSES		7 225 059,00	6 652 912,53
Résultat de clôture			+1 541 226,57

SECTION D' INVESTISSEMENT					
RECETTES		<i>Prévues</i>	<i>Réalisées</i>	<i>Solde</i>	<i>R à R</i>
10	<i>FCTVA & Excédent Capitalisé</i>	230 000,00	0.00	230 000,00	53 600,00
13	<i>Subventions d'Equipement</i>	986 000,00	323 357,83	662 642,17	
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	185 581,94	185 581,94		
16	<i>Emprunts et Dettes & Caution</i>	302 396,82	1 500,00	300 896,82	
040	<i>Opérat° d'ordre de transferts entre S.</i>	59 603,18	59 603,18		
021	<i>Virement de la Sect° de Fonct.</i>	201 000,00		201 000,00	
TOTAL RECETTES		1 964 581,94	570 042,95	1 193 538,99	53 600,00

DEPENSES					
16	<i>Remboursement dettes</i>	93 000,00	74 834,76	18 165,24	
20	<i>Immo Incorporelles</i>	30 000,00	6 811,22	23 188,78	
21	<i>Immo Corporelles</i>	916 000,00	260 494,61	655 505,39	160 000,00
23	<i>Immo en cours</i>	730 000,00		730 000,00	
O20	<i>Dépenses Imprévues</i>	10 000,00		10 000,00	
OO1	<i>Solde d'Exécution Reporté</i>	185 581,94	185 581,94		
TOTAL DEPENSES		1 964 581,94	527 722,53	1 436 859,41	-106 400,00
SOLDE sur Exécutions CA et sur R.à R.			- 64 079,58	73,14% solde	
BESOIN de Financement sur CA 2010				-64 079,58	
RESULTAT de Fonctionnement à Affecter				+1 541 226,57	

Affectation de résultat du compte administratif 2010 – CCE

DELIBERATION REPORTEE

CCECC1104FI03 **Approbation du compte de gestion 2010 - SPANC**

Le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet confirme les résultats du Compte Administratif 2010 de Monsieur le Président de la CCE, qui se présente comme suit :

RESULTATS	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat n-1 Reportés	3 035,33 €	0,00 €
Résultat de l'Exercice	727.65 €	0,00 €
Résultat de clôture	3 762,98 €	0,00 €

Le compte de gestion 2010 du SPANC est approuvé à l'unanimité.

CCECC1104FI03 **Approbation du compte de gestion 2010 - SPANC**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de

Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la délibération adoptée par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2005 créant le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Vu le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal relatif à l'exercice 2010,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

APPROUVE le Compte de gestion 2010 – SPANC établi par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet qui se résume de la façon suivante :

RESULTATS	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat n-1 Reportés	+ 3 035,33 €	0,00 €
Résultat de l'Exercice	+ 727,65 €	0,00 €
Résultat de clôture	3 762,98 €	0,00 €

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

CCECC1104FI04 Approbation du compte administratif 2010 - SPANC

Le Compte Administratif 2010 SPANC de la CCE présente un résultat global de clôture net de **3 762,98 €** soit :

Résultat global de Clôture	3 762,98 €
Résultat de Fonctionnement	+ 3 762,98 €
Résultat d'Investissement	0,00 €
Résultat sur Restes à Réaliser	0,00 €

La Section d'exploitation réalisée à 8,89 % en dépenses et à 16,86% en recettes, présente un résultat global de 3 762,98 € récapitulé comme suit :

Résultat de Clôture de Fonctionnement	3 762,98 €
Résultat de l'Exercice	+ 727,65 €
Résultat Reporté n-1	+ 3 035,33 €

Le budget M49 SPANC ne présente aucun crédit en sa Section d'Investissement donc pas de Résultat d'investissement au Compte Administratif 2010.

Le Compte Administratif du SPANC 2011 est approuvé à l'unanimité.

CCECC1104FI04 Approbation du compte administratif 2010 - SPANC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la délibération adoptée par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2005 créant le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu le budget primitif et les Décisions Modificatives l'exercice 2010,

LE CONSEIL de COMMUNAUTE

Sous la présidence de séance de Paulette DESCHAMPS

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité, hors la présence du Président en exercice en 2010

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Service Public d'Assainissement Non Collectif tel que présenté ci-joint :

Résultat global de Clôture	3 762,98 €
Résultat de Fonctionnement	+ 3 762,98 €
Résultat d'Investissement	0,00 €
Résultat sur Restes à Réaliser	0,00 €

CONSTATE que le Compte Administratif 2010 est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

ANNEXE

Compte administratif 2010 - SPANC

Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	812,35 €	
70	Redevances de SPANC		1 540,00 €
	Sous total	812,35 €	1 540,00 €
	R/ 002 Résultat Reporté		3 035,33 €
	TOTAL	812,35 €	4 575,33 €
	Excédent net 2010		+3 762,98 €

CCECC1104FI05 Affectation de résultat du compte administratif 2010 - SPANC

Le résultat net d'exploitation du CA 2010 SPANC sera inscrit au budget 2011 au compte R/002 par Décision Modificative.

RESULTATS	Section de Fonctionnement
Résultat n-1 Reporté	+3 035,33 €
Résultat de l'Exercice n	+ 727,65 €
Résultat de clôture	+3 762,98 €

L'affectation de résultat du CA 2010 est approuvée à l'unanimité.

CCECC1104FI05 Affectation de résultat du compte administratif 2010 - SPANC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu le Résultat de clôture de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice 2010 ;
soit + 3 762,98 €,

Vu le solde d'exécution de la Section d'Investissement du CA 2010 **soit 0,00€ (D/001) avec le solde des restes à réaliser et à recouvrer, soit 0,00€**,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

DECIDE d'affecter le résultat du CA 2010 comme suit :

Résultat global de Clôture	+ 3 762,98 €
Résultat de Fonctionnement	+ 3 762,98 €
Résultat d'Investissement	0,00 €
Résultat sur Restes à Réaliser	0,00 €

AFFECTE le résultat net de **+ 3 762,98 €** sur le budget 2011, au compte R/002 (excédent à reporter)

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence

CCECC1104MP01 Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'installation d'une aire de jeux aquatique sur le site extérieur de la piscine communautaire des Etangs

Madame la Présidente explique que la piscine Communautaire, sise Les Essarts le Roi, se voit contrainte de faire face à des établissements de proximité concurrentiels qui se modernisent, s'agrandissent et qui offrent surtout, des activités de plus en plus ludiques à leurs usagés.

Afin, d'une part, de conserver la clientèle et d'autres part, d'en conquérir une nouvelle, Madame DESCHAMPS propose d'installer une aire de jeux aquatique extérieure sur le site de la piscine communautaire des Etangs, aussi appelée « aquatoons ».

Elle précise qu'il s'agit de créer un espace extérieur de jeux aquatiques ludiques destinés aux enfants. Cette valeur ludique de l'aire de jeux est garantie grâce à la diversité des formes, des couleurs, des effets d'eau, ainsi qu'à son aspect interactif (canon à eaux, vannes.....)

Le projet proposé comprend 300 m² d'espace de jeux et 300 m² de plage (solarium).

Par ailleurs, Madame GERBET, responsable de la piscine, ajoute que ce type d'installation ne nécessite aucune surveillance complémentaire, et donc pas davantage de personnel à mobiliser. En effet, dans la mesure où il n'y a pas de bassin, cela ne pose pas de problème de sécurité.

Elle indique que cette aire peut être mise en fonctionnement par le personnel de la piscine dès que le temps le permet tout au long de l'année. Après, renseignements pris auprès d'établissements où cette installation a été effectuée, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse très beau ou très chaud, pour que les usagés l'utilise, l'eau n'est pas chauffée mais, l'interactivité des jeux, fait que l'enfant ou l'adolescent est en constant mouvement et ne ressent pas le froid comme lors d'une activité statique.

Les travaux d'aménagement se déclinent de la manière suivante :

- le terrassement
- le gros œuvre
- l'hydraulique
- le revêtement et l'étanchéité
- la fourniture et le montage des jeux.

La Présidente rappelle que l'enveloppe prévisionnelle pour cet aménagement s'élève à environ 300 000 € et que cette dépense a été inscrite au budget 2011.

Pour illustrer les aménagements envisagés, un petit film est projeté aux élus communautaires.

L'autorisation de lancer le marché est approuvée à l'unanimité.

CCECC1104MP01 Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'installation d'une aire de jeux aquatique sur le site extérieur de la piscine communautaire des Etangs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la note de synthèse présentée par la Présidente,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

APPROUVE cette opération relative à l'installation d'une aire de jeux aquatique sur le site extérieur de la piscine communautaire des Etangs, située rue des Molières aux Essarts le Roi

AUTORISE la Présidente à lancer la procédure de marché public et à signer toutes les pièces relatives à cette opération,

FIXE l'enveloppe prévisionnelle de cette opération à 300 000 €,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011 de la CCE,

DONNE tout pouvoir à la Présidente ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

CCECC1104MP02 Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'acquisition de tentes pour la CCE

Madame DESCHAMPS indique que les 5 tentes acquises en 2006 par la CCE sont devenues insuffisantes pour répondre aux différentes demandes des 5 communes dont les événements sont souvent concomitants. Aussi, il conviendrait d'accroître le parc de tentes de la CCE, avec l'acquisition de 5 structures supplémentaires de même dimension, soit 5.00m x 12.00m.

Elle précise que les tentes seront compatibles avec celles antérieurement acquises par la CCE. La Présidente propose donc d'acquérir 5 tentes complètes, composées de ses pignons avec portes, des rideaux, des 5 kits de haubanage, 2 gouttières de jonction avec descente d'eau pluviale, et 1 ensemble de lisses basses.

Le logo de la CCE sera imprimé sur chaque lambrequin d'extrémités de bâche de toit.

L'estimation maximum de ce marché représente une enveloppe globale de 25 000 €. Elle rappelle que cette dépense a été inscrite au budget 2011.

Les élus se prononcent à l'unanimité pour autoriser la Présidente à lancer ce marché.

CCECC1104MP02 Autorisation donnée à la Présidente de lancer le marché relatif à l'acquisition de tentes pour la CCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 créant la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la note de synthèse présentée par Madame la Présidente,

Considérant la nécessité pour la CCE d'acquérir 5 nouvelles tentes afin de répondre à l'ensemble des

besoins concernant les manifestations organisées sur le territoire,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

APPROUVE l'acquisition de 5 nouvelles tentes évènementielles,

FIXE l'enveloppe prévisionnelle de cette opération à 25 000 €,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011 de la CCE,

AUTORISE la Présidente à lancer la procédure de marché public et à signer toutes les pièces relatives à cette opération,

CCECC1104RH01 Suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste d'attaché principal

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame DESCHAMPS souligne la grande polyvalence de l'unique poste ayant en charge les finances de la Communauté de Communes dont les missions principales se déclinent comme suit :

- la gestion de la dette et de la trésorerie,
- les orientations financières et stratégiques,
- les finances (du mandatement à l'élaboration du budget, de son suivi...),
- de la maîtrise des procédures administratives et comptables et de l'outil informatique
- de la connaissance en marchés publics

Compte tenu également, de l'accroissement des spécificités du poste d'attaché et de sa forte évolution avec des missions d'études relatives notamment à la réforme territoriale et aux transferts de charges, Madame DESCHAMPS propose de supprimer l'emploi d'attaché chargé des finances à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, et de créer un emploi d'attaché Principal chargé des finances à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Monsieur GHIBAUDO indique que Monsieur LOKKO a fait une demande dans ce sens il y a maintenant environ un an et estime que sa demande est légitime.

Il ajoute que le Bureau a émis un avis favorable.

Les élus communautaires approuvent cette proposition à l'unanimité.

CCECC1104RH01 Suppression d'un poste d'attaché et création d'un poste d'attaché principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu le rapport présenté par Madame la Présidente, consistant en la suppression de l'emploi d'attaché chargé des finances à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires et en la création d'un emploi d'attaché Principal chargé des finances, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 22 mars 2011,

Vu la vacance d'emploi n° 2011/D/19

Considérant que le poste d'attaché, chargé des finances, a considérablement évolué et qu'il requiert des compétences liées à un grade d'attaché Principal, dont les besoins de qualifications spécifiques qui y sont liés, sont aujourd'hui constatés

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
À l'unanimité**

MODIFIE comme suit le tableau des emplois :

SERVICE FINANCIER					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable service financier	Attaché, (suppression)	A	1	0	TNC
	Attaché principal (création)	A	0	1	TNC

DIT que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget de la communauté

DONNE tout pouvoir à la Présidente ou à son représentant pour signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération ou en étant la conséquence

CCECC1104FI06 Attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Rambouillet pour l'année 2010

La Présidente propose d'octroyer à Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet une indemnité de

Conseil qu'il apporte à la CCE tout au long de l'année, afin d'optimiser sa gestion financière.
A ce titre, il est demandé aux membres du Conseil de Communauté de valider le versement d'une indemnité d'un montant de 1 129.27 € euros pour l'exercice 2010.

Elle précise que le calcul a été effectué selon une grille nationale qui prend en compte les mouvements financiers effectués par le Trésorier Principal.

Les élus se prononcent à l'unanimité pour l'attribution de cette indemnité.

CCECC1104FI06 Attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Rambouillet pour l'année 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la note de synthèse présentée par Madame la Présidente,

Vu l'état récapitulatif des indemnités de conseil de Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet reçu en date du 2 mars 2011,

Considérant que cette indemnité peut être versée à Monsieur Trésorier Principal pour l'année 2010 selon le décompte ci-dessous explicité :

- Indemnité de Conseil 1 129.27 Euros

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer à Monsieur le Trésorier Principal en charge des budgets intercommunaux une indemnité de conseil calculée au prorata des montants budgétaires annuels,

ACCORDE l'octroi de l'indemnité de Conseil au Trésorier Principal de Rambouillet correspondant à l'exercice 2010 pour un montant de 1 129.27 €.

DIT que cette rémunération est inscrite au budget de la Communauté de Communes des Etangs.

DONNE tout pouvoir à sa Présidente ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence

CCECC1104FI07 Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor
--

Madame DESCHAMPS rappelle que lors du Conseil de Communauté de Communes en date du 26 janvier 2011, les élus de la CCE ont approuvé le lancement du marché relatif à l'installation d'un nouveau système de caisse et de sécurisation du site de la piscine communautaire située aux Essarts le Roi.

Elle souligne que dans le cadre de cette installation, il est prévu de mettre en place un système de paiement des prestations proposées par la piscine par carte bancaire.

Aussi, Elle explique que pour encaisser les paiements par carte bancaire, il est nécessaire d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds auprès du Trésor. Les fonds qui y seront directement transférées, seront ensuite, selon des modalités définies avec la Trésorerie de Rambouillet, reversés sur le compte de la CCE.

Les élus approuvent à l'unanimité l'ouverture de ce compte.

CCECC1104FI07 Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2004/56/DAD du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu les Statuts de la Communauté tels qu'annexés à l'Arrêté préfectoral n° 112/DRCL/2009/ du 23 mars 2009,

Vu la note de synthèse présentée par Madame la Présidente,

Considérant la délibération CCECC1101MP03 en date du 26 janvier 2011, relative à l'installation d'un nouveau système de caisse permettant également la sécurisation du site de la piscine communautaire située aux Essarts le Roi.

Considérant que ce système de caisse permettra, entre autres, le paiement des différentes prestations proposées par la Piscine Communautaire par l'utilisation d'un terminal bancaire,

Considérant que pour se faire, il convient d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds auprès du Trésor

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité**

AUTORISE l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds auprès du Trésor pour la régie de recettes concernée,

AUTORISE l'utilisation de l'encaissement par carte bancaire sur la régie

DIT qu'il conviendra de modifier en conséquence l'arrêté de création de la dite régie de recettes,

DONNE tout pouvoir à la Présidente ou à son représentant pour signer tout acte concrétisant l'intention de cette délibération ou en étant la conséquence.

Questions diverses

▪ Aménagement des abords du Collège aux Essarts-le-Roi

Monsieur GHIBAUDO rappelle que ce secteur présente des difficultés importantes de circulation, ce qui limite la sécurité des élèves du Collège, notamment aux heures de pointe.

Il rappelle que ce dossier a pris du retard parce qu'il a fallu déplacer le transformateur électrique pour permettre la réalisation des aménagements envisagés. Il a également été nécessaire de repositionner le skate-parc sur un autre site pour conserver suffisamment de stationnement sur le site.

La CCE s'est ensuite rapprochée des transporteurs afin de leur présenter le projet d'aménagement et d'obtenir leur accord.

Il rappelle que 3 sociétés de transports desservent le Collège des Molières :

- Veolia Transports
- SAVAC
- Perrier

Perrier et SAVAC ont confirmé par écrit leur accord sur le projet d'aménagement, fournit les codes STIF des lignes desservant le Collège. Il ne reste plus que l'avis de Veolia.

▪ **Transcom D / Route des Brûlins à Auffargis**

Monsieur BONTE rappelle qu'il serait opportun de solliciter directement le Président du Conseil Général des Yvelines afin d'obtenir une subvention exceptionnelle concernant la réfection de cette voirie.

La Présidente confirme que cela sera fait.

▪ **Installation de la fibre optique**

Monsieur KOPPE demande ce qu'il en est de l'installation de la fibre optique sur le territoire CCE.

Madame DESCHAMPS répond que les mairies concernées ont reçu des courriers indiquant que les travaux vont débuter.

▪ **Signalétique des ZAE**

Ce marché est en cours d'exécution. Des courriers ont été transmis à toutes les entreprises des ZAE concernées.

Les services techniques des communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines sont actuellement consultés pour leur présenter les maquettes relatives aux panneaux qui seront installés et recueillir leur accord.

Par ailleurs, les élus soulignent la nécessité de se rapprocher du PNR, même si le marché a été conclu antérieurement à l'adhésion de la CCE au PNR.

▪ **Aire d'Accueil des Gens du Voyage**

Monsieur CHOPY indique à l'assemblée qu'il a observé des aménagements sur le terrain situé entre l'aire d'accueil des gens du voyage et la RN10.

▪ **Centre Omnisports Intercommunal des Etangs**

Madame DESCHAMPS indique que le projet d'aménagement avance. Elle précise qu'il sera présenté en Toutes Commissions par l'architecte la semaine suivante, puis soumis au vote du

prochain Conseil.

Elle précise qu'il sera nécessaire de prévenir les associations utilisatrices de la « bulle ».

Sans autre question, la Présidente clôt la séance à 22H45.